

## Compte-Rendu de la Commission d'Organisation des Compétitions jeudi 06 février 2025

N°14

**Membres** : Céline ALLÈGRE, Sandrine BONGEOT, Fabienne DIEZ, Valérie CAHUZAC, Jean-Pierre CEZERA, Éric DESFORGES, Anne FAGOT, Dorine GARRIGUES, René-Michel JOUD, Claude LEFEBVRE, Jacqueline POPPA

- Absence de secrétaires (10) / Officiel de banc ou OTM non licencié ou absent (0) / Officiel de banc non-inscrit dans la convention (0) / Absence de chronométrateur (0) / Absence de responsable de salle (0) / Droit de report (1) / Divers (3)
- Matches perdus : absence de demande de surclassement (0) / non-respect du règlement en cas d'absence d'arbitre (0) / joueur.se non qualifié.e (0) / joueur.se non inscrit.e dans la convention (0)

Types d'anomalies	01-02 février 2025
<b>FEUILLE DE MATCH</b> Non-respect des délais de transmission	-15M D1 Balma -15M D3 Aucamville -15M D4 Bellegarde -15M D4 Chamberte -15F D2 Aucamville
<b>CONCLUSION DE MATCH</b> Non parvenue dans les délais	/
<b>FEUILLE DE MATCH</b> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDMÉ)	PNM Aramon PNM Lattes EXC Balma 3 EXC Nîmes CSC PNF Marguerittes 2 -15M D2 Valence d'Agen -15M D2 Montauban 1 -15M D4 Roques 2 -15M D4 Narbonne 2 -15F D2 Condom -15F D2 Beaucaire 1 -15F D3 Gourdon -15F D3 Espalion -15F D3 Narbonne 2
<b>* PÉNALITE SPORTIVE</b>	/
<b>* FORFAIT</b>	/

\*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine, les membres de la commission d'organisation des compétitions procèdent à la vérification de toutes les feuilles de match et communiquent les anomalies relevées. Ils statuent sur les pénalités sportives via une consultation électronique hebdomadaire.